

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-031

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**Séance du Lundi 13 mars 2023**

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi treize mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LE BRIAND – 1<sup>ère</sup> Adjointe.

**Date de convocation** : 06 mars 2023

**Nombre de membres** :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 29

**Présents** : Y. LE BRIAND – L. CAMARA – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – P. LOUISSON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILIH – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

**Excusés Représentés** : F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY – F. MAHFOUD représentée par I. KEDDOU – M. AUBRY représentée par A. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – S. GHENAIM représentée par Y. LE BRIAND – N. KENYA représentée par K. OUKBI – O.C. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

**Délibération N° DEL – 2023 – 031 : Vote du Budget Annexe Locaux commerciaux 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu sa délibération n° DEL-2023-002 en date du 30 janvier 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Vu sa délibération n°DEL-2023-016 du 13 mars 2023 portant sur l'approbation du compte de gestion « Locaux Commerciaux » exercice 2022,

Vu sa délibération n°DEL-2023-021 du 13 mars 2023 portant sur l'approbation du compte administratif « Locaux Commerciaux » exercice 2022,

Vu sa délibération n°DEL-2023-026 du 13 mars 2023 portant sur l'affectation du résultat 2022 du budget annexe « Locaux Commerciaux »,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 08 mars 2023,

Considérant l'absence temporaire de Monsieur Le Maire,

Considérant que le Conseil Municipal est alors présidé par Madame Yveline Le Briand, Première Adjointe.

Délibère et,

Approuve le Budget primitif 2023 « Locaux Commerciaux » pour lequel les balances s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT DU PRESENT BUDGET (1)	497 398,75 €	440 000,00 €
	+	+	+
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00 €	(si excédent) 57 398,75 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	497 398,75 €	497 398,75 €
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	14 994,57 €	0,00 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 €	0,00 €
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00 €	(si solde positif) 14 994,57 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	14 994,57 €	14 994,57 €
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	512 393,32 €	512 393,32 €

Décide des inscriptions budgétaires sur le budget primitif 2023 – budget annexe Locaux Commerciaux – selon le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
011	Charges à caractère général	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 398,75 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTIONS COURANTES		17 398,75 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	480 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		497 398,75 €
TOTAL		497 398,75 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
75	Autres produits de gestion courante	440 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		440 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		440 000,00 €
TOTAL		440 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
16	Emprunts et dettes assimilées	8 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	6 494,57 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		14 994,57 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		14 994,57 €
TOTAL		14 994,57 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
TOTAL		- €



SLOW

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits.



Vote pour : 23

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 4 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, J. BOUBENDIR, N. SAUNIER)

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le  
Transmis en Préfecture le*

13 AVR. 2023

13 AVR. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de  
Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification